



Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le 21/12/2017

SLOW

157-051-200034056-20171219-D2017\_114-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à vingt-heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

*M. Thierry BARDOU a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.*

**N° 2017/114**

**Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent  
(ARTICLE 3-1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIÉE)**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1°,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif polyvalent, en raison de 17,5/35<sup>ème</sup> pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour apporter une assistance à l'ensemble des services administratifs et organiser les archives communautaires en conformité de la réglementation en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5/35<sup>ème</sup>,
- précise que la rémunération de l'agent sera calculée en référence à l'échelle C1 du grade de recrutement,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 20 décembre 2017.

Le Président

Raymond GARDELLE